

1. Importance de nos Fraternités en vue de la future organisation de la paroisse ; 2. Fédération de nos Fraternités. De ses intéressants développements nous empruntons un résumé à *La Fraternité*, (déc. 1906, p. 389-392.)

1. Importance de la Fraternité

Le R. Père tire cette importance des besoins actuels de l'Eglise, auxquels le Tiers-Ordre porte un remède efficace.

5. La Fraternité est un organisme vivant, c'est-à-dire que tous ses membres sont en action, tous participent à sa vie. La paroisse formée par la commune renfermait nombre de membres morts. Tous les membres de la Fraternité ont part à sa vie intérieure. Elections au suffrage universel, fonctions du discrétore, autonomie administrative du temporel charge de la direction au spirituel.

Vie expansive, force d'apostolat. Les Tertiaires, dans nos sociétés païennes, sont les catéchistes désignés des pasteurs.

Vie défensive. Les laïques ont la charge du temporel qu'ils défendront contre les adversaires de toutes sortes... contre la haine... contre l'erreur.

Au cours de cette exposition, quelques objections furent faites. Le Tiers-Ordre, disait-on, accepte de bons chrétiens, il faut l'être pour y entrer, mais on ne les fait pas.

On discuta sur la manière de former les Tertiaires. On demandait un noviciat plus sérieux... D'autres critiquaient les admissions trop faciles. Ces demandes et ces critiques sont fondées dans certaines Fraternités. Il est bon, sur ces deux sujets, de faire un bon examen de conscience, surtout quand on a la charge de diriger la Fraternité. M. Durand, de Lyon, préconisa l'Union des Fraternités et une Maison centrale pour les diverses œuvres ; sa parole chaude trouva un facile accès dans nos cœurs et nous prépara à la conférence du soir, où ce sujet devait être traité.

Nous demandons, non pas des chrétiens parfaits, mais des chrétiens ayant le désir, quand ils entrent dans le Tiers-Ordre, d'observer la Règle. Mais, objecterez-vous, trouvez moi des personnes se déterminant à observer les moyens de sanctification que prescrit la Règle et vous obtiendrez les mêmes résultats. Nous n'acceptons pas cette conséquence. La plupart ne persévéreront pas sans le secours que donne le Tiers-Ordre. Ces secours leur viennent des grâces d'état attachées à leur qualité de religieux ; de leur costume religieux qui, étant des objets bénis, les protègent contre les attaques du démon, du monde et de la chair, comme l'indiquent clairement les prières faites avant leur bénédiction, et les bénédictions elles-mêmes ; de la protection de saint François et des saints de l'Ordre ; de la participation aux biens spirituels de la famille

franciscaine
donnés à le
entraînement
tie, d'âmes
Règle, par
motifs, la f
sanctifie.

D'où vier
sacrements,
au service d
la pratique
Ordre? C'e
l'éloigne du
mettait une

Se connai
de la Fédér

Pour se co
blées mensu
li faudrait
récréations,
occupant d'i

Exemple c

On arrive

Pour s'aid
les uns aux

Tous pour

Ils doiven
feront ainsi

TOUT le mo

M. l'abbé
loureusemen
famille en vil
Felsengarten

Les Tertia
la maison, e
serve aux Te
des merveille

La pensio